

■ Accueil périscolaire de loisirs à la rentrée 2019

Conseil municipal du 19 juin 2019

La Commune continue l'élargissement des activités du service Enfance-Jeunesse à la rentrée 2019 dans une volonté de cohérence globale.

A la rentrée 2018, le Conseil Municipal d'Enfants a été mis en place. Plusieurs projets ont été menés par l'équipe de jeunes élus : nom de l'école, parking vélo, pédibus. De prochaines élections se tiendront à la rentrée pour remplacer les 4 enfants qui vont entrer au collège.

Dans le courant de l'année scolaire le PEDIBUS a vu le jour. Il permet aux enfants, encadrés par des parents bénévoles, de venir à pied à l'école élémentaire selon un parcours défini entre la route de Chambéry et l'école.

La gestion de ces deux activités qui comporte une part administrative : inscriptions, plannings, compte rendus des réunions, ordres du jour, convocations, ... est assurée par le service Enfance-Jeunesse dirigé par Valérie MONZAT.

Dès la rentrée de septembre, le service s'enrichira avec la **gestion de l'accueil périscolaire de loisirs, à savoir accueil le matin et le soir les jours de la semaine ainsi que le mercredi en période scolaire.** Les horaires et tarifs restent inchangés par rapport à ceux proposés l'an passé par l'association garderie périscolaire-centre de loisirs. Les enfants seront toujours accueillis au pôle enfance. Cet accueil périscolaire de loisirs sera lui aussi sous la responsabilité de

Valérie MONZAT, un coordinateur spécialement dédié aux animations complètera l'équipe qui a été recrutée.

Une étude surveillée sera mise en place dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir. Elle sera encadrée par **deux enseignantes** de l'école élémentaire : Mesdames LORIOT et ROSSIGNOL. Elle aura lieu **les lundis soirs et jeudis soirs**. Il n'y aura pas d'inscription spécifique. Ce sont les enfants eux-mêmes qui décideront s'ils veulent y participer ou non. Notre volonté est d'offrir aux enfants les conditions matérielles favorables pour que ceux qui souhaitent faire leurs devoirs le puissent, dans le calme et avec une aide possible d'adultes compétents. Si beaucoup d'enfants venaient à être intéressés la priorité pour l'étude surveillée serait donnée aux CE2, le choix du CE2 se justifie par la nécessité d'apprendre aux enfants de cet âge à s'organiser dans leurs devoirs. Les enfants qui souhaiteraient faire leurs devoirs mais ne pourraient pas participer aux études surveillées pourront bien-sûr les faire sous la surveillance d'un animateur et non d'un enseignant mais toujours au calme dans une salle dédiée. **L'étude surveillée commencera à 16h45 et se terminera au maximum à 17h30.** Toutefois les enfants ayant fini leurs devoirs avant, pourront rejoindre la garderie, ceci toujours dans le souci de maintenir un environnement studieux dans la salle. L'étude surveillée commencera la troisième semaine scolaire.

Compte-tenu de toutes ces nouveautés, **le service Enfance-Jeunesse sera présent au forum des associations pour pouvoir expliquer ces changements aux parents.**

■ Conseil Municipal d'Enfants

Le dernier Conseil Municipal d'Enfants s'est tenu le 20 juin dernier. Un bilan sur les différents projets a été réalisé : Pédibus, abri vélos, nom de l'école et son nouveau panneau. Le projet sur le concours d'inventions se précise peu à peu et sera proposé lors de la prochaine année scolaire. Le conseil a également arrêté les modalités et dates des prochaines élections, fixées le 21 septembre. **Le mandat est de 2 ans et aucun enfant n'est démissionnaire, mais 4 CM2 entrent en 6^{ème}. Ainsi seuls 4 sièges seront donc à pourvoir lors des prochaines élections.** Un bilan global a été fait oralement sur le contenu des séances et un questionnaire de satisfaction a été remis à chaque conseiller afin d'améliorer le fonctionnement. Un premier conseil restreint est fixé au 12 septembre afin de préparer en détail les élections du 21 septembre.

■ Conseils Municipaux

Conseil municipal du 18 juin 2019

Service enfance jeunesse - enrichissement des activités du service par la mise en place d'un accueil de loisirs périscolaire - jours d'école et mercredi : Création de 2 emplois (catégorie B) et de 4 emplois catégorie C pour l'année scolaire 2019-2020 ; nouveau règlement de fonctionnement au 1^{er} septembre 2019 pour les activités restaurant scolaire et accueil de loisirs périscolaire ; tarifs de l'activité centre de loisirs périscolaire.

Médiation sociale 2019 : convention avec l'association AGIL et la Commune de Montbonnot : destinée à tendre vers plus de tranquillité publique, favoriser de meilleurs échanges entre les habitants et assurer une meilleure cohésion sociale par moins de vandalisme et d'actes d'incivilité, cette médiation permet l'intervention de deux médiateurs sociaux de nuit sur la base d'une heure d'intervention chaque soir, durant la période d'été (2 heures les vendredis et samedis soirs).

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur la période de 2007 à 2017, aux motifs de restes à recouvrer inférieurs aux seuils de poursuite, personnes décédées,

sociétés liquidées, ... pour une somme de 9 715,20 €. En parallèle, une décision modificative a été prise pour le même montant.

Conseil municipal du 27 juin 2019

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Conseil Municipal a confirmé que la concertation relative au projet de révision du PLU s'est bien déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération n° 2015-009 du 3 mars 2015 et a tiré le bilan de la concertation. De plus, il a **arrêté** le projet de révision du PLU actuellement en cours de consultation par les personnes publiques associées pendant une durée de 3 mois. Au terme de cette **consultation**, une **enquête publique** aura lieu pour recueillir l'avis des habitants sur ce dossier. Fin 2019, début 2020, la révision du PLU devrait être approuvée.

Service enfance jeunesse : application à compter du 1^{er} septembre 2019, du tarif dégressif à partir du deuxième enfant inscrit **annuellement** au restaurant scolaire et/ou à l'accueil de loisirs périscolaire, et ce, quelle que soit la fréquentation hebdomadaire de ces activités. Pour les modalités précises, se reporter au règlement.



Samedi 21 septembre
Elections du Conseil
Municipal d'Enfants
de 9h à 12h
salle du Conseil
de la mairie

